

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de LUREUIL
36220

Séance du 04 octobre 2006

DEPARTEMENT

INDRE

Date : 25/10/06

Numéro :

L'an deux mil six
et le quatre octobre
à vingt heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. BLONDEAU Gérard, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en présence	Qui ont pris part à la délibération
11	10	7

Date de la convocation
27 septembre 2006

Date d'affichage
09 octobre 2006

Présents :

MM. BELLANGER Jean-Louis, MULTON Jean-Michel, GEORGES Gérard, Melle TANCHOUX Marie-France, MM. LAVEAU André, HOUSSIN Patrice.

Absents :

Mme VIDAR Marie-Hélène, MM. GEORGES Rémy, LARDY Yannick.

A été nommé secrétaire :

M. Jean-Michel MULTON.



Objet de la Délibération

Ligne grande vitesse Limoges Poitiers

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 02 NOV 2006

et publication,

du 07 NOV 2006

ou notification

du

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

*S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants,

*Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

*Demande :

- la grande vitesse entre limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 24 octobre 2006

le Maire

